



CHARTRE du CMA

Comite mondial pour les apprentissages tout au long de la vie

La présente charte a pour objet de présenter les principes d'action du CMA et ses engagements en direction des différents acteurs du champ éducatif au plan mondial.

Notre vision d'une « société-monde » de la connaissance

La vie est un long apprentissage : les apprentissages correspondent aux multiples manières et moments d'une vie pour apprendre ; l'éducation et la formation n'en sont qu'une des illustrations.

Le CMA mobilise toutes les compétences au plan mondial pour faire des apprentissages tout au long de la vie pour tous, une réalité.

Il s'agit de permettre à chacun d'avoir la possibilité d'apprendre tout au long de sa vie, dans le respect de la justice, du droit et des libertés fondamentales.

Cette volonté s'appuie sur trois principes :

- Mettre l'économie au service de l'homme et non l'inverse
- Tenir compte de la diversité des cultures et des idées
- Agir au plan collectif par une plus grande articulation entre les structures éducatives, culturelles, économiques et politiques

Le CMA œuvre pour une culture des apprentissages comprise comme la possibilité, pour chaque personne, d'apprendre et de développer ses compétences pour elle-même, à tous âges et en toutes circonstances. Ainsi, chacun pourra apprendre par soi-même, par les autres et par son environnement dans un processus continu. Il pourra ensuite valoriser et faire reconnaître ses compétences ainsi acquises par la société.

En d'autres termes, cette culture des apprentissages tout au long de la vie permettra à chaque citoyen de s'épanouir dans la dignité en développant ses potentiels au profit de lui-même et de la société pour renforcer la cohérence sociale, le développement des personnes et un développement intégral et durable de la société.

Pour atteindre ces objectifs, le CMA entend mobiliser, au plan mondial, différents acteurs-clefs : décideurs politiques ou de la société civile et responsables du champ éducatif au plan pédagogique, institutionnel ou organisationnel pour la mise en œuvre d'une culture partagée des apprentissages tout au long de la vie. Il s'engage à offrir aux acteurs précités un ensemble de moyens propres à favoriser la circulation des informations, les échanges, la réflexion et l'action. Cet engagement se décline en 5 points susceptibles d'être augmentés et enrichis en fonction de l'évolution de son activité.

1. **Organiser régulièrement des manifestations internationales : séminaires, colloques, forums et auditions publiques où des experts et des praticiens sont invités à présenter leurs travaux et leurs réflexions en interaction avec le public**
2. **Animer des groupes de recherche et de réflexion sur des thématiques, récurrentes ou d'actualité, relatives aux apprentissages tout au long de la vie**
3. **Animer un réseau mondial composé d'un ou de plusieurs délégués par État-membre de l'UNESCO. Recueillir et diffuser les informations en provenance de ce réseau.**
4. **Diffuser des pratiques innovantes dans le domaine des apprentissages, de l'évaluation et de la reconnaissance des acquis de l'expérience**
5. **Publier régulièrement les informations en provenance des différentes instances et partenaires du CMA (principaux supports actuels : La lettre du CMA, communiqués de presse, actes des forums et des séminaires, programmes, plaquettes de présentation, site du CMA : www.cma-lifelonglearning.org**